

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 06 JUILLET 2022**

FB/TD/OR n° 2022/11

Objet de la délibération :

**Hygiène et entretien des  
bâtiments communaux et  
communautaires :  
autorisation de signer le  
marché avec  
l'entreprise AZUREL de  
Montigny le Bretonneux  
(78)**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 19

Pouvoirs : 7

Votants : 26

Date de la convocation :

**30 JUIN 2022**

Date de publication en ligne :

**13 JUILLET 2022**

Auteur :

Jacques GAY  
2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Monsieur Jacques GAY, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État

L'an deux mille vingt-deux, le 06 juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la Ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques GAY, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Étaient présents :

Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Simone BEULE, Guy DAVID, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Éric ROYNEL, Stéphanie RICHARD, Emmanuel SAUTEUR, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- François BELHOMME, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Béatrice BONVIN, Pouvoir à Denis DURAND
- Jean-Paul MARCHAND, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Marie-France DURAND
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Eric ROYNEL
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Armelle THERON-CAPLAIN
- Marc BAUDELOT, Pouvoir à Dominique BONNET
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Jacques GAY

Absentes :

- Patricia EVENO
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Vu les articles L 2124-2, R 2124-2-1°, R 2161-3, R 2161-4 du Code de la commande publique,

Vu la délibération 2022/10 du Conseil Municipal du 14 mars 2022,

Vu la convention portant constitution d'un groupement de commandes entre la commune d'Épernon, la commune de Pierres et la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France pour la passation d'un marché d'hygiène et d'entretien des bâtiments communaux et communautaires signée le 8 avril 2022,

Considérant la procédure d'appel d'offres ouvert lancée par la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, le 27 avril 2022 (avis envoyé : au JOUE/TED n°2022/S 085-230364, publiée le 2/05/2022 ; au BOAMP n°22-60310 publiée le 29/04/2022 ; à l'ECHO Républicain publiée le 4/05/2022) fixant la date de réception des offres au 30 mai 2022,

Considérant les décisions d'attribution des Commissions d'Appel d'offres en date des 16 et 24 juin 2022,

Considérant que le marché d'hygiène et d'entretien des bâtiments communaux et communautaires arrive à échéance le 31 juillet 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20220706-D22-07-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

Affichage : 08/07/2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

7 entreprises ont proposé une offre se répartissant comme suit :

- a) Forfait des prestations annuelles (DPGF Secteur Est - Commune d'Épernon et Secteur Sud - CCPEIDF)
- b) Prestations à la demande (marché à bons de commande) (DQE Secteur Est - Commune d'Épernon et Secteur Sud - CCPEIDF).

Le montant retenu pour juger de l'offre est l'addition des offres forfaitaires et des DQE des marchés à bons de commandes.

Les montants affichés sont les montants annuels en Euros HT.

Entreprises	(a)	(a)	(b)	(b)	TOTAL HT (a + b)
	DPGF Ville	DPGF CCPEIDF	DQE Ville	DQE CCPEIDF	
AZUREL de MONTIGNY LE BRETONNEUX (78)	171 672.00 €	85 260.00 €	5 817.30 €	1 122.85 €	263 872.15 €

Puis, il les informe que l'analyse des offres a classé les entreprises selon les critères d'attribution, comme suit :

- Notation totale sur 4 points
- Critère 1 : valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : = 60 % de la note totale
- Critère 2 : prix (DPGF + DQE) = 40 % de la note totale

Entreprise	Critère 1 (60 %)	Critère 2 (40 %)	Note Totale /4	Classement
AZUREL	2.40	1.48	3.88	1

Il en ressort que l'entreprise AZUREL est classée en première position, son offre étant jugée économiquement la plus avantageuse au regard des deux critères confondus.

Considérant que le marché est conclu pour la période initiale et les périodes de reconduction suivantes :

- Première période (période initiale) :
  - du 1er août 2022 ou de sa date de notification (si celle-ci est postérieure au 1er août 2022) au 31 juillet 2023.
- Deuxième période (1ère période de reconduction) :
  - du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.
- Troisième période (2ème période de reconduction) :
  - Du 1er août 2024 au 31 juillet 2025.
- Quatrième période (3ème période de reconduction) :
  - Du 1er août 2025 au 31 juillet 2026.

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise AZUREL de MONTIGNY LE BRETONNEUX (78) comme suit :
  - a/ Forfait des prestations annuelles : 171 672.00 € HT, soit 206 006.40 € TTC
  - b/ Prestations à la demande (marché à bons de commande) : 40 000 € HT, soit 48 000 € TTC maximum annuel
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Epernon,

le 06 Juillet 2022



Secrétaire de séance  
Armelle THERON-CAPLAIN



Pour le Maire empêché,  
Jacques GAY  
2ème Adjoint au Maire